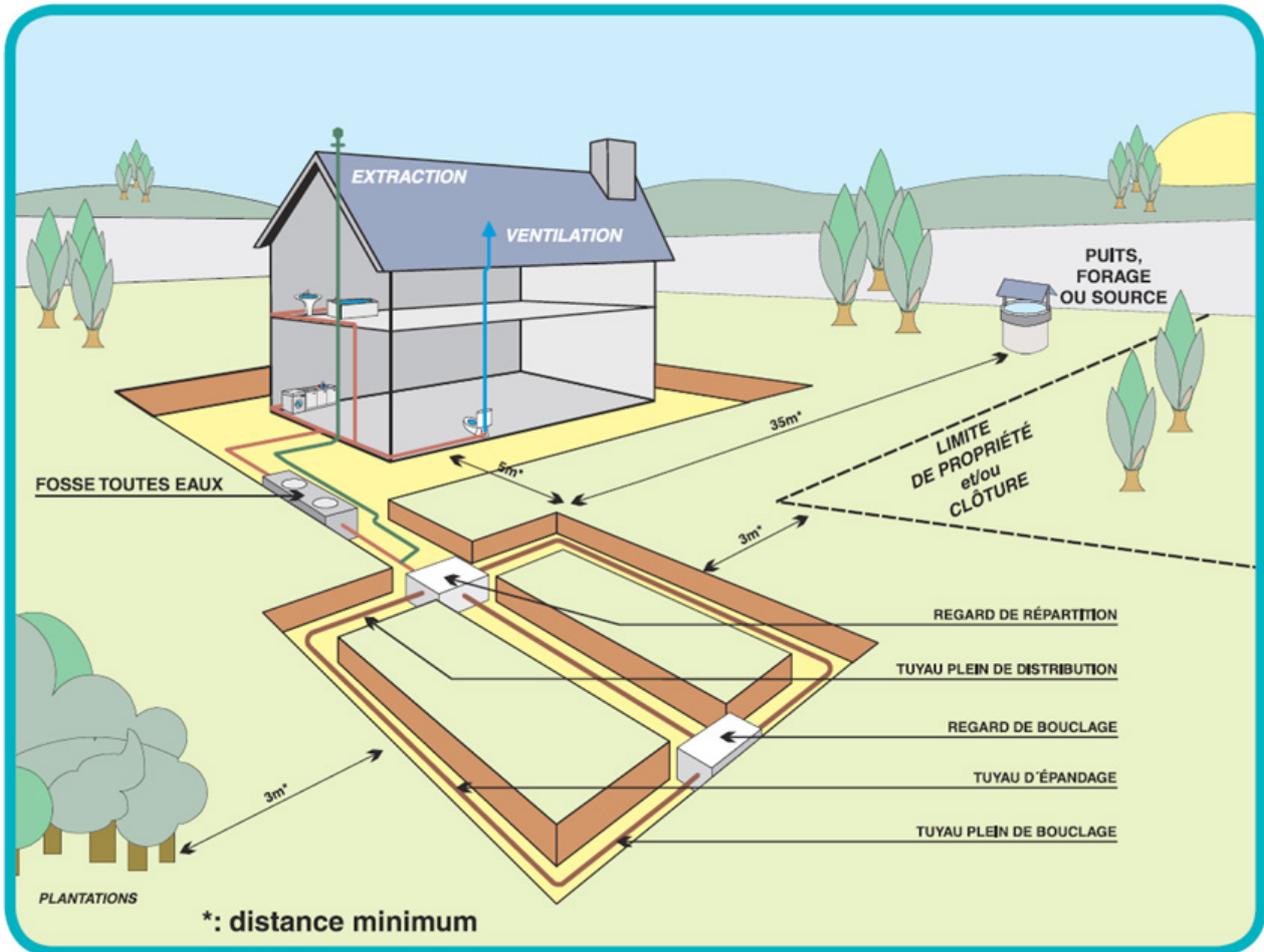


Service Public d'Assainissement Non Collectif

Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif La réglementation - les impératifs à respecter



Le prétraitement et la ventilation :

Un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux.
Un espace de 5m minimum entre les tranchées et l'habitation
Un accès maintenu pour assurer les vidanges
Une double ventilation :

- 1/ Ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture
- 2/ Ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie).

Les distances à respecter :

3m des limites de parcelle
5m de l'habitation

*Pour plus de précisions : DTU 64.1 - AFNOR